

# RECONDUCTION CHEQUES VACANCES 2020



Pour une 1<sup>ère</sup> souscription, UN CONTRAT est à retirer au SASC à Sausheim ou à la permanence du site

Si vous avez **changé de banque**, veuillez nous remettre un IBAN/BIC et remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible au SASC ou à la permanence du site)

**Demande et avis de réception à REMPLIR PAR LE SALARIE**

INSCRIPTION (jusqu'au 30 avril 2019)

**PRESENTER obligatoirement FICHE DE SALAIRE et IMPOTS 2018 si + avantageux**

Nom ..... Prénom .....

Adresse complète.....  
.....

Adresse e-mail.....@.....

Tél. domicile ou portable..... Tél usine.....

Code Personnel

Coefficient

Impôts 2018  
(sur revenu 2017)

Code personnel du conjoint ou concubin salarié du site de Mulhouse .....

**Retrait Chèques Vacances**

à Sausheim

à la Permanence sur le Site

J'ai pris connaissance du règlement  
CV2020 et j'en accepte les conditions

Signature

**Cadre réservé au SASC**

Cat.A 14€

Cat.B 16€

Cat.C 17€

Cachet CE

-----A remplir par le salarié - Ne pas détacher-----

**AVIS DE RECEPTION de votre demande de chèques vacances 2020**

Nom ..... Prénom .....

Code Personnel.....

J'ai pris connaissance du règlement CV2020 et j'en accepte les conditions /Signature



Retrait Chèques Vacances

à Sausheim

à la Permanence

Cachet CE

**Remise des Chèques Vacances à partir de Lundi 15 juin 2020**

## Principes d'attribution :

La catégorie de paiement est calculée suivant le critère le plus favorable pour le salarié (coefficient Peugeot ou impôt sur le revenu).

Le taux d'abondement sera fonction du nombre de contrats souscrits et du montant prévisionnel budgété. Selon nos prévisions l'abondement sera de :

Tranches	A		B		C	
COEFFICIENT	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et +
Impôt 2018 sur le revenu 2017	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687 € à 1372 €	de 1373 € à 2058 €	de 2059 € à 2744 €	Plus de 2744 €
CATEGORIE CE.	I	II	III	IV	V	VI
Epargne mensuelle	14 €	14 €	16 €	16 €	17 €	17 €
Epargne sur 10 mois	140 €	140 €	160 €	160 €	170 €	170 €
Abondement CE +	60 €	60 €	40 €	40 €	30 €	30 €

**Le CSE se réserve le droit de réduire l'abondement en fonction du budget consacré à cette activité.**

## Rupture de contrat :

- Le présent contrat cessera de produire ses effets de plein droit en cas d'interruption pour cause de défaut de paiement du souscripteur, de mutation ou de départ et, en tout état de cause, de rupture du contrat de travail de l'intéressé avant la date d'échéance, quelque soit le motif (sauf départ en retraite).

A titre exceptionnel, le souscripteur pourra dénoncer le présent contrat si celui-ci évoque un motif légitime tel que la suspension du contrat de travail entraînant une cessation temporaire de rémunération, une brusque réduction des ressources du ménage ou toute circonstance d'ordre personnel ou familial d'une particulière gravité.

**Attention : Deux rejets bancaires régularisés ou non régularisés = suspension du contrat chèques vacances et remboursement des prélèvements effectués.**

**REMISE CHEQUES VACANCES  
LUNDI 15 JUIN 2020**